

Tout employé auxiliaire d'enseignement, auxiliaire de recherche et assistant technique, dont la période d'embauche débute le ou après le 1^{er} janvier 2018, a l'obligation de signer son contrat et de confirmer son adhésion au SÉSUM de façon électronique par son libre-service Synchro

Chemin d'accès pour la signature et l'adhésion syndicale dans Synchro

A. Sur le campus, à partir du réseau câblé ou par la connexion WIFI UdeM cryptée :

Accès direct à Synchro : <https://www.synchro.umontreal.ca>. Vous n'aurez qu'à vous identifier à l'aide de votre code d'accès (login) et votre UNIP / mot de passe.

Où

Accès à Synchro par le Portail UdeM : <https://monportail.umontreal.ca>

Vous devez vous identifier à l'aide de votre **code d'accès** (login) et votre **UNIP** / mot de passe.

Sur la page d'accueil **Mon portail UdeM**, cliquez sur le lien « **Synchro** » situé dans la boîte Synchro.

The image shows a sequence of two screenshots from the UdeM portal. The first screenshot shows the 'Mon portail UdeM' home page with a 'Synchro' button highlighted by a red circle. An arrow points to the second screenshot, which shows the 'Mon dossier' page. In this page, the 'Signature contrat adhésion' link under 'Données personnelles' and the 'Liste des contrats SÉSUM' link under 'Données d'emploi' are both highlighted with red circles.

L'Université met à votre disposition des kiosques informatiques d'où vous pouvez accéder à votre portail Synchro. Pour connaître la liste complète de l'emplacement des kiosques, consultez la page Web : <http://www.dgtic.umontreal.ca/labos/kiosques.html>

B. À l'extérieur du campus

Si vous désirez accéder à votre Libre-service Synchro à l'extérieur du campus, vous devez utiliser une connexion de type **VPN**.

Depuis votre navigateur Web, vous devez :

- Vous rendre à l'adresse suivante : <http://vpn.umontreal.ca>
- Entrer votre code d'accès (login) et votre UNIP (mot de passe).

Pour plus d'information, consultez la page http://www.dgtic.umontreal.ca/Synchro/acces_synchro.html
Technologies de l'information de l'Université.

Le dépôt direct



Vous n'êtes pas encore inscrit au dépôt direct ou vous devez en modifier les données?

C'est le temps de le faire par votre **Libre-service Synchro!**

Le dépôt direct est obligatoire pour les employés membres du SÉSUM

Mon dossier employé

Ma paie

Relevés de paie
■ Chèques paie

Données bancaires
■ Dépôt direct

La signature du contrat et l'adhésion syndicale en 5 étapes faciles.

1. Accéder à la page Signature du contrat et adhésion syndicale dans Synchro.



2. Cliquez sur le lien **Numéro de contrat**.

SYNCHRO Ressources Humaines

Signature du contrat et adhésion syndicale
Jessica Sante

Numéro contrat	Syndicat	Date de début	Date de fin	Emploi	Service	Description service	Code de cours
0004	SESUM (AFPC-FTQ) ÉTUDIANTS	14/01/2018	15/01/2018	Ass. technique	N102R0A	FAS-Centre de langues-Rech-A	

3. Cochez la case **Cliquez pour accepter les termes du contrat et adhérer au syndicat** située au bas de la page.

4. Signature du contrat et adhésion syndicale
Jessica Sante
Employé: [] Doss. employé: 3 Numéro contrat: 0004

Données personnelles

Données de contrat

Date de début: 14/10/2017 Date de fin: 15/10/2017
Service: N102R0A FAS-Centre de langues-Rech-A Responsable: []
Emploi: Ass. technique Code de cours: []
Syndicat: SESUM (AFPC-FTQ) ÉTUDIANTS Cycle d'études: 2e cycle

Nb d'heures estimées: 7,00
Taux unitaire: 19,10
Total: 133,70
Commentaire – Horaire de travail, si connu:

FORMULE D'ADHÉSION SÉSUM (AFPC-FTQ)
Je soussigné(e) donne mon adhésion au SYNDICAT DES ÉTUDIANT(E)S SALARIÉ(E)S DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL conformément à la convention collective (AFPC-FTQ). Je m'engage à en observer les statuts, les règlements et décisions prises par le Syndicat.

Cliquez pour accepter les termes du contrat et adhérer au syndicat

Date: 18/10/2017
[Retour Adhésion syndicale](#)

5. Cliquez sur le bouton **OK** pour finaliser votre opération.

SYNCHRO Ressources Humaines

Confirmation soumission

Soumission réussie

→

Votre feuille de temps sera accessible au cours des prochaines 24 heures.



Attention : vous ne pourrez pas recevoir de paie tant que votre contrat ne sera pas signé et votre adhésion syndicale confirmée.